

## Avis public



### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du mardi 7 juin 2022, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur deux demandes de dérogation mineure relatives aux immeubles suivants :

---

#### **5719, chemin de la Côte-des-Neiges**

Cette dérogation mineure permettrait de déroger à la marge latérale autorisée par l'article 71 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 173 116.

#### **6250, avenue Somerled**

Cette dérogation mineure permettrait l'aménagement d'une voie d'accès menant au stationnement en dérogeant aux articles 573.1 paragraphe 2, 573.4 paragraphe 2, 573.5, 582 et 584 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276)*, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé sur le lot 2 603 547.

---

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Fait à Montréal, ce 18 mai 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Julie Faraldo-Boulet